

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-658

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2024-658

BORDEAUX 33 rue des Bleuets - Cession d'un immeuble bâti métropolitain, à l'office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT dans le cadre de son projet de construction de logements locatifs sociaux - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire sur la commune de Bordeaux d'un immeuble d'habitation sis 33 rue des Bleuets édifié sur la parcelle cadastrée sous le numéro 80 de la section YM d'une contenance de 675 m².

Cet immeuble correspond à une maison d'habitation de 80 m² au sol environ, édifiée sur un seul niveau.

Ce bien a été acquis par Bordeaux Métropole par voie de préemption en 2017, aux fins de réaliser une voie d'accès au groupe scolaire qui était envisagé sur le foncier de l'Etat.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Balzac » lancé par l'Etat sur son foncier à Bordeaux Caudéran (15, allée Balzac), contiguë au bien métropolitain, Gironde Habitat a été retenu à la suite de la présentation d'un projet de construction d'environ 88 logements locatifs sociaux.

Désireux d'améliorer les circulations à l'intérieur de son opération, Gironde Habitat a décidé de se porter acquéreur de l'immeuble métropolitain, en vue de réaliser un accès supplémentaire à celle-ci.

Par avis n° 2023-33063-33501 du 12 juillet 2023, la Direction de l'immobilier de l'Etat a estimé la valeur du bien à 170 000 € HT.

Par délibération n° 2024-137 en date du 4 juillet 2024, le bureau du Conseil d'Administration de GIRONDE HABITAT a autorisé l'acquisition de ce bien au prix de 187 000 HT.

Dans ces conditions, la cession du bien concerné pourra s'effectuer moyennant le prix de 187 000 € HT qui n'est pas inférieur à l'estimation précitée de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), prévoyant une marge d'appréciation de 10 %.

Par ailleurs, il est important de préciser que l'immeuble objet de la cession a été préalablement déclassé du domaine public virtuel métropolitain duquel il pourrait relever, par arrêté n°24METAJPP00975 du 24 septembre 2024, reçu en Préfecture le 26 septembre 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2023-33063-33501 du 12 juillet 2023,
VU la délibération n° 2024-137 en date du 4 juillet 2024, le bureau du Conseil d'Administration de GIRONDE HABITAT autorisant l'acquisition de ce bien à 187 000 HT,
VU l'arrêté de déclassement n°24METAJPP00975 du 24 septembre 2024 reçu en Préfecture le 26 septembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet de Gironde Habitat respecte les attendus initiaux de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat, et en particulier une programmation à 100% de logements sociaux,

CONSIDERANT que la cession du bien métropolitain sera réalisée en l'état, avec notamment la démolition et la dépollution éventuelle à la seule charge de l'acquéreur,

DECIDE

Article 1 : de céder en l'état à L'office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT, avec possibilité de substitution, l'immeuble bâti sis 33 rue des Bleuets sur la commune de Bordeaux, édifié sur la parcelle cadastrée sous le numéro 80 de la section YM d'une contenance de 675 m² moyennant le prix de 187 000 € HT, ce montant n'étant pas inférieur à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat précité prévoyant une marge d'appréciation de 10 % dans la négociation du prix,

Article 2 : d'imputer la recette provenant de cette cession au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	